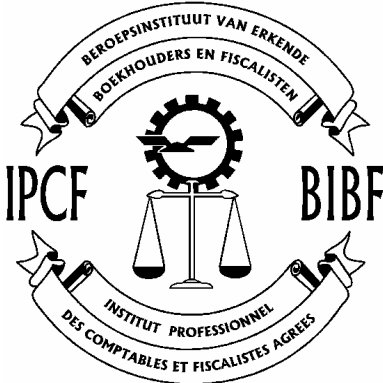


# *P r o g r a m m e*

<p>Samedi 06 février 2010</p> <p><i>La loi sur le contrat de travail – le statut social des indépendants</i></p> <p>Monsieur Luc Tilman, Juriste Partena</p>	<p>Samedi 06 mars 2010</p> <p><i>Le passage en société – Aspects juridiques et fiscaux</i></p> <p>Monsieur Stéphane C. Mercier, Comptable-fiscaliste agréé, Ingénieur commercial, Professeur à l’ULB et à l’EPHEC</p>	
<p>Samedi 22 mai 2010</p> <p><i>La transmission d’entreprise</i></p> <p>Maître Christophe Lenoir, Avocat Chargé d’enseignement aux FUCaM Professeur associé à l’EPHEC</p>	<p>Samedi 02 octobre 2010</p> <p><i>La SPRL S et le plan financier.</i></p> <p>Monsieur Marcel-Jean Paquet, Comptable-fiscaliste agréé, Membre de la Commission du stage, Président honoraire de l’IPCF</p>	

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'inscription aux séminaires est réservée uniquement aux membres et stagiaires de l'I.P.C.F.

Les participants devront obligatoirement assister aux quatre séances. Les inscriptions à une seule séance ne seront pas acceptées. Les frais de participation s'élèvent à **60 €** pour les membres et 30 € pour les stagiaires, pour les quatre séances.

Le nombre de participants est limité.

Il n'y a pas de formulaire d'inscription. Dès lors, afin que votre inscription soit validée, nous vous invitons à payer dans les plus brefs délais la somme de **60 €** ou 30€ sur le compte de l'I.P.C.F. (068-2170777-41) avec la mention "Séminaires 2010" suivie de votre nom et de votre numéro de membre ou de stagiaire.

Les membres qui désirent effectuer le paiement via une société ne doivent pas oublier de mentionner leur(s) nom(s) et numéro(s) de membre(personne physique).

Tout paiement effectué sans ces mentions ne sera pas pris en considération.

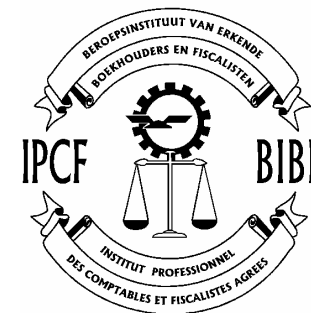
Une carte nominative de confirmation, accompagnée d'un plan d'accès, sera adressée à chaque participant et devra être présentée à l'entrée de la salle lors de chaque séance.

Dans le souci de permettre à ses membres et à ses stagiaires de bénéficier d'une formation permanente de haut niveau en prise sur l'actualité, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés organise un nouveau cycle de quatre séminaires.

Ces séminaires entrent dans le cadre de la formation permanente obligatoire des comptables agréés.

Une attestation de présence sera délivrée à la fin de chaque séance.

Ce cycle se déroulera en quatre séances, de 9 à 13 h, dans les locaux de l'U.C.L., auditoire Socrate 010, Place Cardinal Mercier à 1348 Louvain-la-Neuve.



**Vous invite à un cycle  
de quatre séminaires**

**les samedis  
06 février, 06 mars, 22 mai et  
02 octobre 2010**

**qui se déroulera à**

**l'U.C.L.**

**Campus de Louvain-la-Neuve,  
Auditoire Socrate 010  
Place Cardinal Mercier  
1348 Louvain-la-Neuve**